



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

A Cherbourg, le 18 novembre 2021

Relevé de conclusions commission régionale CSJ 22/10/21

Date et Lieu

La commission régionale coquille Saint-Jacques s'est réunie au Novotel de Bayeux le vendredi 22 octobre 2021.

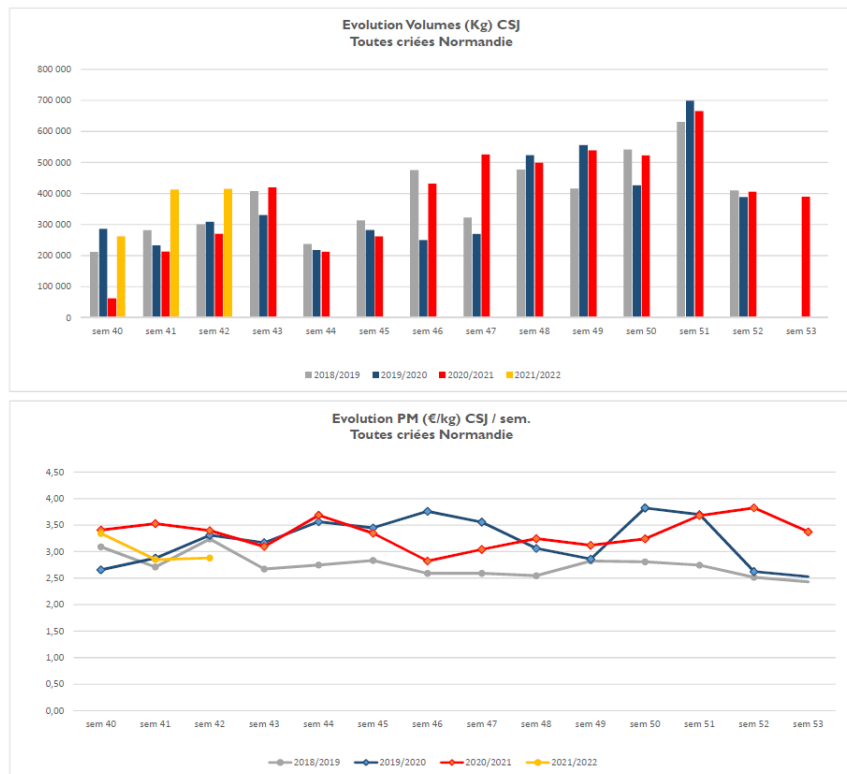
Ordre du jour :

1. Présentation bilan ouverture (volume et prix)
2. Point sur les aménagements (jours de pêche et nombre de débarques) votés en commission interrégionale pour les semaines 42 à 45
3. Rappel résultats prospection bande côtière 76 avec proposition de fermeture d'un secteur de pêche
4. Présentation résultats prospection baie de Seine
5. Point suivi sanitaire
6. Propositions de dates d'ouverture baie de Seine et Bande côtière et modalités d'exploitation (horaires, jours de débarque)
7. Délimitation de la zone de repos biologique
8. Point cohabitation
9. Réflexion sur la régulation de l'effort de pêche en baie de Seine et bande côtière
10. Dérogation fête de la coquille Saint-Jacques Saint Vaast & Grandcamp & Trouville
11. Point de l'étude de l'effet des champs magnétiques sur les coquilles St-Jacques
12. Questions diverses

Présentation bilan ouverture (volume et prix)

Un très bon début de saison en ce qui concerne le tonnage.

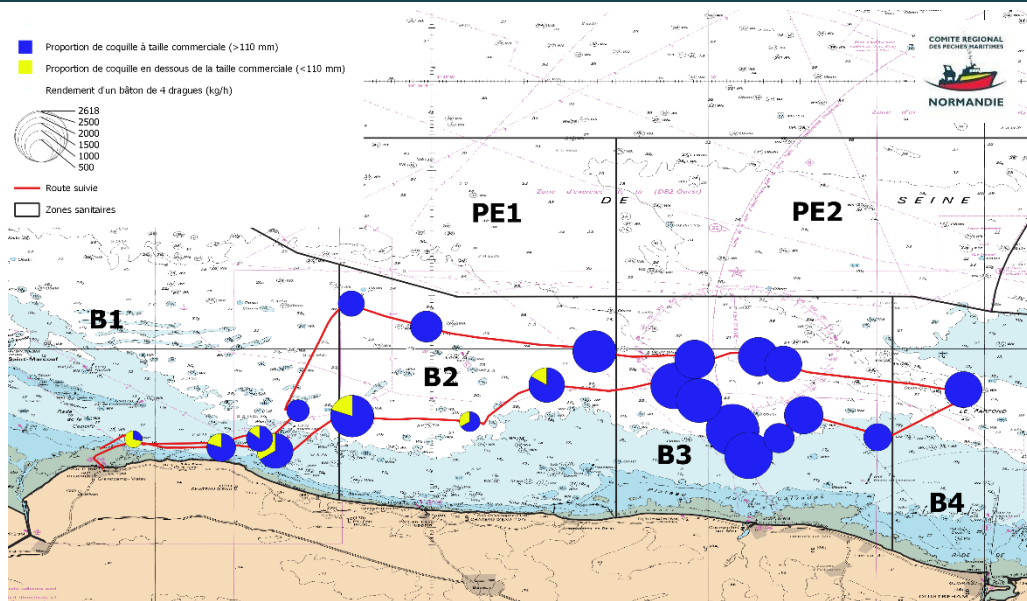
Quant au prix, un bon départ la première semaine, aidé par le mauvais temps qui a permis de limiter les apports. Cependant, les cours se sont tassés au fil des semaines (notamment en lien avec une météo plus clémente et l'ouverture du proche extérieur la 3^{ème} semaine qui ont contribué à augmenter les apports et donc diminuer le prix.



Fermeture d'un secteur de pêche pour repos biologique en bande côtière

Afin de laisser la ressource se reconstituer à la vue de la diminution des rendements, il a été décidé de fermer la zone de la bande côtière en amont du 0°58'E qui correspond à la zone BC5.

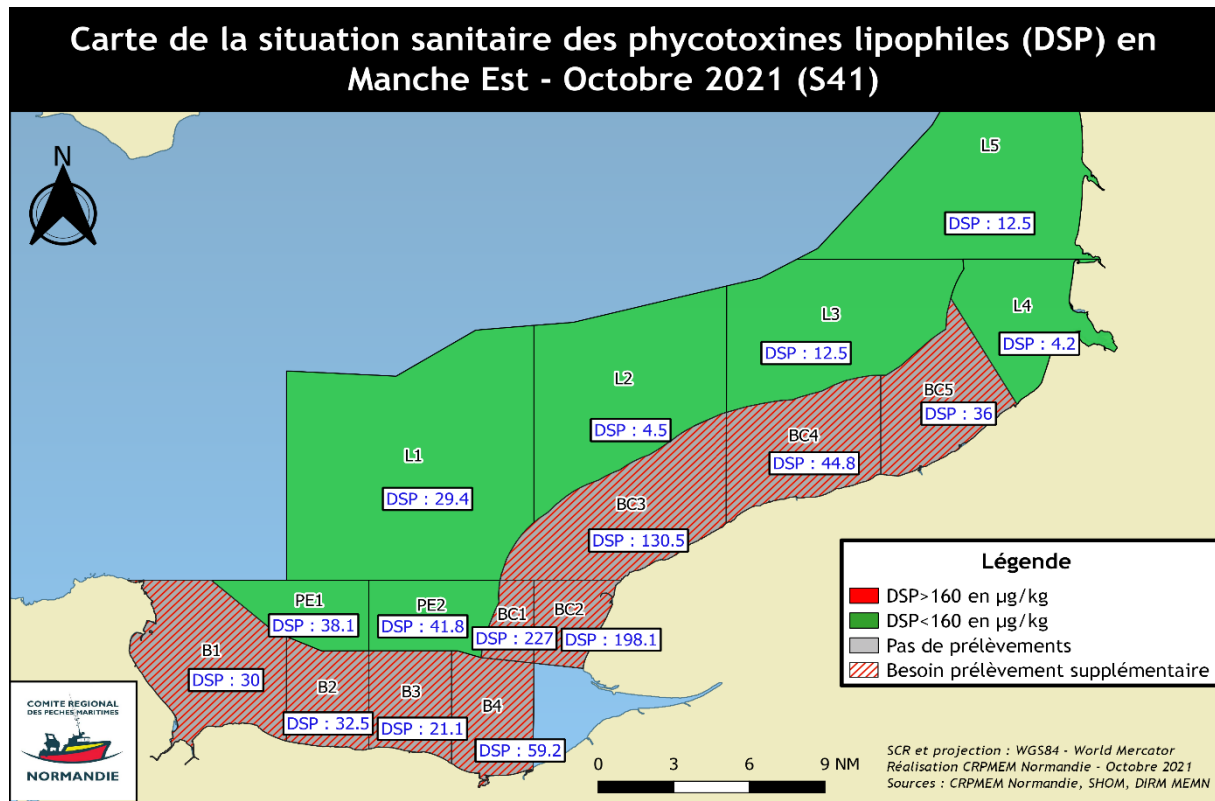
Présentation résultats prospection baie de Seine



- **Zone B1** : Rendement plus faible que l'année dernière avec la présence de coquille sous taille plus importante que sur les autres zones. Toutefois, les traits ont été réalisés plus près de la côte. Il est constaté que les coquilles étaient davantage parasitées.
- **Zone B2** : Rendement en baisse comparé à l'année dernière. Présence de coquille sous taille.
- **Zone B3** : Rendement en hausse avec présence de grosses coquilles (>13 cm) à mettre en lien avec la fermeture de cette zone l'année dernière.
- **Zone B4** : Bon rendement (mais seulement un trait dans cette zone)

Evolution des rendements par zone en baie de Seine (en kg/ 10 min avec deux bâtons de 4 dragues)

Zone	2019	2020	EVOLUTION 2019/2020	2021	EVOLUTION 2020/2021
1	95	111	17		
2	151	239	58	109	-54
3	126	219	73	151	-31
4	280	122	-56	272	123
5	457	113	-75	215	91



- **Large et Proche extérieur** : ouvert pas d'inquiétudes particulières car les taux sont bas.
- **Baie de Seine** : les prélèvements sont en cours. Un premier prélèvement effectué. Les résultats sont corrects. A surveiller B4 qui a une concentration en DSP plus élevée que les autres zones.
- **Bande côtière** : les prélèvements sont en cours. Un premier prélèvement effectué. Les résultats sont contrastés. La zone BC1 et BC2 dépassent le seuil réglementaire de 160 µg/kg. Il faut donc encore deux bons résultats pour ouvrir la zone, ce qui est toujours possible dans le temps imparti pour ouvrir à la mi-novembre. La zone BC3 dépasse le demi seuil. La zone BC4 et BC5 ont pour le moment des résultats satisfaisants.

Dates d'ouverture baie de Seine et Bande côtière et modalités d'exploitation

Il a été décidé d'ouvrir la baie de Seine et bande côtière simultanément pour cette campagne et celle de l'année prochaine en 2022/2023.

Périodes	Baie de Seine	Bande côtière 76
Date d'ouverture	Le lundi 15 novembre 2021	Le dimanche 14 novembre 2021
Nombre de débarque*	Quatre	Quatre
Temps de pêche	1 h 30	8 h

**Le nombre de débarque pourra être ajusté en GT afin de mieux prendre en compte la demande du marché à cette période.*

Zone de repos biologique (zone de jachère)

Suite à la campagne COMOR de prospection coquille Saint-Jacques en Manche orientale, IFREMER avait proposé de fermer la zone B2 pour repos biologique. La commission a suivi cet avis et validé la proposition.

Cohabitation validée en commission

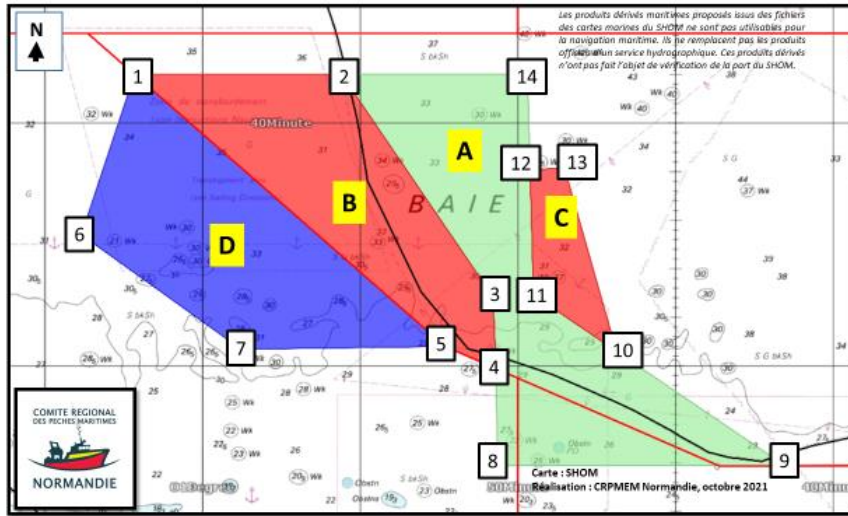
Cohabitation Baie de Seine 2021/2022

Zones du large

Zone A : couloir réservé aux arts traïnants jusqu'à la fermeture de la Baie de Seine

Zones B et C : zones réservées aux arts dormants jusqu'à la fermeture de la Baie de Seine

Zone D : réservée aux arts dormants de l'ouverture au 30 janvier puis du 25 février à la fermeture de la Baie de Seine.

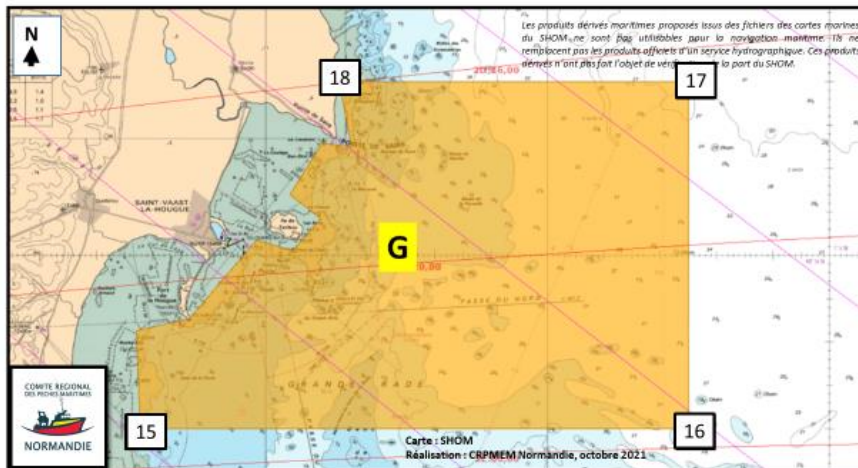


Point	Position
1	49°41 N 01°02.161 W
2	49°41 N 00°55.60 W
3	49°36.42 N 00°50.79 W
4	49°34.944 N 00°50.698 W
5	49°35.40 N 00°52.31 W
6	49°37.70 N 01°03.30 W
7	49°35.34 N 00°58.78 W
8	49°32.941 N 00°50.655 W
9	49°32.94 N 00°41.53 W
10	49°35.298 N 00°46.875 W
11	49°36.46 N 00°49.51 W
12	49°39.03 N 00°49.62 W
13	49°39.08 N 00°48.53 W
14	49°41 N 00°49.70 W
15	49°33.00 N 01°17.226 W
16	49°33.00 N 01°07.500 W
17	49°37.00 N 01°07.500 W
18	49°37.00 N 01°13.700 W
19	49°20.37 N 00°27.354 W
20	49°22.600 N 00°27.160 W
21	49°22.600 N 00°21.337 W
22	49°20.42 N 00°14.800 W
23	49°17.490 N 00°14.850 W

Cohabitation Baie de Seine 2021/2022

Zone de St Vaast la Hougue

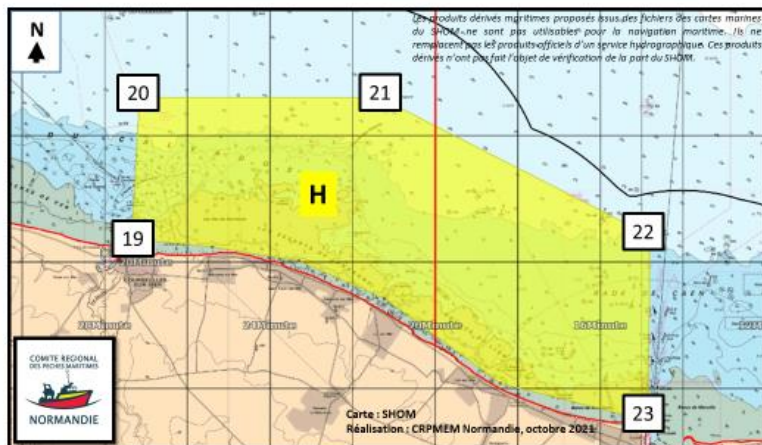
Zone G : réservée aux arts dormants de l'ouverture au 30 janvier puis du 25 février à la fermeture de la Baie de Seine.



Cohabitation Baie de Seine 2021/2022

Zone essarts

Zone H : réservée aux arts dormants jusqu'à la fermeture de la Baie de Seine

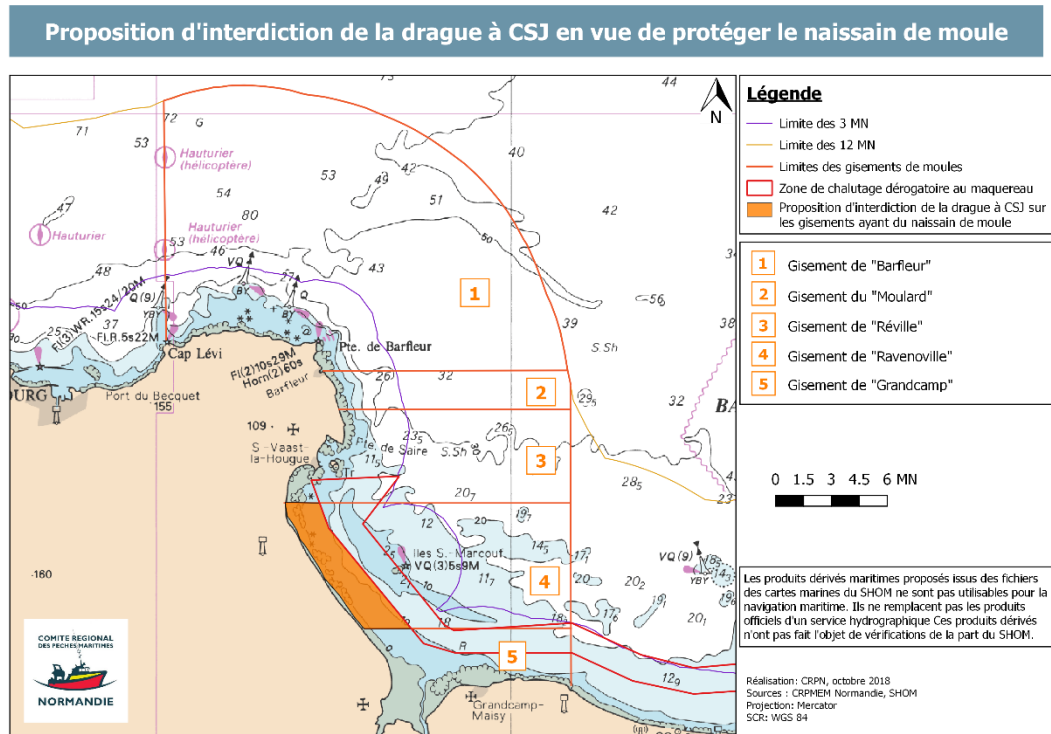


CRPMEM de Normandie

Siège administratif : 9 quai L.Collins 50100 Cherbourg 02.33.44.35.82
contact@comite-peches-normandie.fr

Reconduction de l'interdiction de la drague à CSJ pour protéger le naissain de moule

La commission a validé la reconduction systématique de l'interdiction de la drague à coquille Saint-Jacques dans cette zone (voir zone orange ci-dessous).



Régulation de l'effort de pêche en bande côtière 76

La réflexion sur la régulation de l'effort de pêche en bande côtière 76 s'est portée sur la limitation à 2X6 dragues pour tous les navires en 2022. La commission n'a pas validé la mesure (6 contre, 2 pour, le reste de la commission s'est abstenue). Il a été proposé de continuer à réfléchir sur la régulation de l'effort de pêche qui devient nécessaire tant sur le gisement de la bande côtière que la baie de Seine. Ce sujet important pourra donc être soumis à un référendum afin d'avoir l'avis de la flottille et peut-être voir émerger d'autres solutions pour réguler l'effort de pêche.

Dérogation fête de la coquille Saint-Jacques Saint Vaast & Grandcamp & Trouville

Les dérogations pour pêcher le vendredi pour alimenter les fêtes de la coquille de Saint-Jacques de St Vaast, Grandcamp et Trouville sont validées par la commission. En contrepartie les navires obtenant une dérogation (listes fournies prochainement) seront à quai le lundi suivant.

Par anticipation (la demande pas encore faite au jour de la commission), il a été validé la dérogation pour la fête du hareng et de la coquille St-Jacques à Dieppe pour pêcher au large le vendredi 12 novembre en contrepartie d'une journée de la semaine.

Une demande d'un armateur de Honfleur souhaitait une dérogation pour alimenter la fête de la coquille à Villers-sur-Mer le 29 octobre. La commission a refusé au principe que la dérogation peut être faite seulement si le gisement est ouvert.

Questions diverses

Pas de questions diverses. La séance est close.

Le président du CRPM